



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'APPIETTO n° 2020-05-05

L'an deux mille vingt, le vingt-huit Août, à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la commune d'APPIETTO se sont réunis au sein de la chapelle St Cyr, 20167 APPIETTO, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le vingt et un août deux mille vingt, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence du Maire : M François FAGGIANELLI.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M François FAGGIANELLI, M Christian GARRIDO, Mme Jeanne-Andrée COLONNA D'ISTRIA, M Hervé LOMBARDO, Mme Hélène BONHOMME, M Raphaël COLONNA D'ISTRIA, M François CECCALDI, Mme Isabelle FAGGIANELLI, Mme Michelle HOEN, Mme Chantal SICART, Mme Blanche PISANO, M Mathieu CASANOVA, M Charles PIETRI,

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme Rolande VALERY a donné procuration à M Christian GARRIDO
Mme Danièle PAOLONI a donné procuration à M François CECCALDI.
M Joseph FRANCHI a donné procuration à M François FAGGIANELLI

ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS : Mme Marie-Louise FALCHI, M Loï's HAMPLAOU-GOZZI,

PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

M Pierre-François TROGI Secrétaire de Mairie.

Objet : Transfert de la compétence relative au mouillage à la CAPA.

Rapporteur : M Christian GARRIDO

M le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des aménagements réalisés au golfe de LAVA, NATURA 2000, sous maîtrise d'ouvrage de la CAPA, et des travaux liés à l'amélioration du stationnement et de la circulation aux abords de la plage de LAVA, réalisés par la commune, le projet de création d'une Zone de Mouillage Organisée d'Équipements Légers (ZMEL) dans le golfe de LAVA a fait l'objet d'une étude menée par la CAPA. Cette étude a obtenu un avis favorable par les services de la DREAL (étude au cas par cas). La deuxième phase concerne une demande d'AOT et des études relatives à la loi sur l'eau, qui relève de la compétence de la commune. La CAPA, ayant entrepris l'ensemble des démarches initiales afin de pouvoir poursuivre jusqu'à la réalisation de cet aménagement sollicite une délégation de compétences de la part de la commune. Le Conseil Communautaire préalablement saisi a émis un avis favorable par délibération en date du 23 Juillet 2020.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000178-20200828-2020-05-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/09/2020

M Le Maire sollicite un avis favorable de la part du Conseil Municipal permettant la poursuite de ce projet.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le transfert de compétence à la CAPA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

**Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint**

Christian GARRIDO